

## Réorganisation des services – *Point de situation au 13 mai 2020 à 09h*

### À COMPTER DU 18 MAI 2020 EVOLUTION DE LA SITUATION D'ACCUEIL DES SERVICES SCOLAIRES :

*Dans la mesure où d'une part, l'allègement du confinement est confirmé sur le plan national et que d'autre part, nous avons au plan local réuni les garanties sanitaires et organisationnelles nécessaires à la réouverture des structures d'accueil collectif, la communauté de communes vous informe de la réouverture des structures scolaires selon l'organisation suivante :*

#### **Rentrée scolaire le lundi 18 mai**

La rentrée scolaire est prévue le lundi 18 mai pour **les enfants de Grande Section, CP et CM2, ainsi que pour les enfants des professions prioritaires.**

Cette rentrée doit permettre aux élèves de retrouver leurs enseignants tout en respectant les gestes barrières.

#### **Transport scolaire**

**Aucun service de transport scolaire ne sera mis en place.**

Il s'avère en effet impossible d'assurer dans les bus les conditions sanitaires requises : les sièges ne peuvent être démontés (homologation des véhicules), l'usage du gel hydroalcoolique y est proscrit (inflammable) et, dans la mesure où les bus sont utilisés dans le cadre de circuits, ils ne peuvent être désinfectés que le matin et le soir.

#### **Scolaire**

Les services communautaires (ATSEM, animation, restauration, entretien) seront répartis dans les écoles, de manière à assurer **les missions d'ATSEM en maternelle et d'entretien en maternelle et primaire** dans l'objectif de garantir avec les enseignants, le respect du protocole sanitaire applicable aux écoles.

#### **Périscolaire**

- **Giromagny** : les enfants scolarisés à Giromagny bénéficieront d'un **service périscolaire (matin et soir)**. Le centre socioculturel la Haute Savoureuse assumera cette mission qui sera priorisée parmi l'ensemble de ses activités.
- **Autres communes** : dans la mesure où les agents d'animation communautaires seront répartis dans les écoles pour assurer un accueil sécurisé des enfants conforme au protocole sanitaire, **il sera impossible d'assurer un accueil périscolaire le matin et le soir.**

#### **Accueil complémentaire à celui organisé dans les écoles**

Là encore, la consommation des effectifs communautaires dans les écoles **ne rend pas loisible la mise en place d'accueils dits 2S2C (Sport Santé Culture Civisme) de type SMA (Service Minimum d'Accueil).**

## Pause méridienne (temps de midi)

- **Giromagny** : les animateurs du centre socioculturel la Haute Savoureuse **prendront en charge les enfants**. L'absence de transport scolaire peut être contournée, en raison des faibles distances entre les écoles et l'Espace la Savoureuse.
- **Autres communes** :  
Lieu : les enfants déjeuneront **dans les classes ou dans les locaux des centres de loisirs quand cela sera possible**.  
Equipe mobilisée : les agents communautaires assureront la supervision du repas.

## Restauration

- **Enfants accueillis à Rougegoutte et Vescemont** : un **repas froid sera fourni par la collectivité** (le prestataire de fourniture de repas peut proposer ce service).
- **Enfants accueillis dans tous les autres secteurs scolaires** : il appartiendra aux parents de **fournir le repas de leurs enfants** dans des conditions ne mettant pas en jeu sa conservation sanitaire. En effet, les prestataires (collège pour Giromagny et Château d'Uzel pour les autres secteurs) ne sont pas en mesure à ce jour de fournir des repas froids.  
Il est demandé aux parents de veiller à utiliser une glacière avec « pain de glace » afin de garantir la bonne conservation du pique-nique fourni à leur enfant, ou de donner aux enfants des aliments pouvant être conservés à température ambiante en toute sécurité.  
Dans tous les cas, vous devez **inscrire** votre enfant pour le temps de midi auprès du centre de loisirs de votre secteur **pour jeudi midi, délai de rigueur**.

## Accueil du mercredi

Aucun changement pour ce service.

Les deux accueils (**Giromagny et Rougemont-le-Château**) **fonctionneront normalement** aux horaires habituels.

Pour le repas du midi, renseignez-vous auprès du centre de loisirs concerné.

**N'oubliez pas d'inscrire vos enfants en cas de besoin pour jeudi midi, délai de rigueur.**

## Semaines suivantes

En fonction de cette première expérience, d'une éventuelle évolution du cadre légal, des effectifs d'enfants et d'agents, des modifications pourront être introduites pour les semaines suivantes (25 mai, 2 juin).

La priorité demeurera d'assurer un accueil sécurisé des enfants d'une part, et d'offrir des conditions de travail sûres pour les agents d'autre part.

Nous sommes conscients des difficultés engendrées par ces mesures pour certaines familles (absence de transport – absence des accueils matin et soir pour tous les secteurs hormis Giromagny). Soyez assurés que nous faisons tout notre possible pour tenter d'y remédier.

Nous vous tiendrons régulièrement informés des dispositions prises.